

C'EST LA RENTREE A L'ADST

Bonjour à tous,

 ADST LES MOROUS DE LA DANSE TARENTEISE  ADST LANDRY73

Les cours de danse de l'A.D.S.T. reprennent à la salle du Perrey de LANDRY, la semaine du **13 septembre 2022** mais tout d'abord, il faut rapidement régler les impératifs administratifs.

Le bulletin d'inscription ci-dessous et la cotisation devront être fournis **impérativement** dès les premiers cours et au plus tard le **30 septembre (2 essais gratuits)**. Au-delà, paiement de 10 €/séance. Merci de votre compréhension.

Pour les adhérents loisirs ou compétiteurs le tarif permet d'accéder à tous les cours de votre niveau ou niveau inférieur.

VOIR ANNEXES POUR LES HORAIRES DES COURS ET BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour valider votre adresse e-mail nous vous demandons d'envoyer un message avec nom et prénom à : adstlandry@netcourrier.com idem pour tous renseignements.

Pour tout renseignement complémentaire :
Tél. 06.75.70.92.19

Toutes les informations quotidiennes sont sur le site : www.association-danse-tarentaise.com

Cotisation annuelle

(Règlement par chèques à l'ordre de l'A.D.S.T., en espèces ou par votre comité d'entreprises sur facture présentée par l'ADST)

Nous vous proposons de faire 3 chèques à donner en début de saison et qui seront encaissés en octobre, janvier et avril. En cas de retour d'interdiction de fréquentation de la salle, le chèque du trimestre non commencé sera restitué ou détruit.

Adulte *	: 115 € (45 €, 35 €, 35 €)	Couple *:	200 € (vie maritale) (80 €, 60 €, 60 €)
Adolescent *	: 100 € (40 €, 30 €, 30 €)	Enfant * :	90 € (35 €, 30 €, 25 €)
Baby * :	80 € (30 €, 25 €, 25 €)		

Les animateurs et les administrateurs sont bénévoles ce qui permet de garder des tarifs attractifs

*Pour toute inscription à une compétition ou sortie diverse, les frais non pris en charge par l'association seront à régler en totalité à l'avance.

Compétiteur : tous les chèques sont à donner dès la rentrée et seront encaissés trimestriellement

1^{er} trimestre : 90 € + 40 € pour la licence et les frais d'inscription à la fédération
2^{ème} trimestre : 90 €
3^{ème} trimestre : 90 €

Informations :

- ❖ La cotisation « loisirs » comprend automatiquement une assurance pour la pratique de la danse au sein de l'ADST.

Objectif pour la saison 2022/2023 : priorité est donnée à la technique de base, les appuis au sol et le contact, ainsi qu'à l'écoute musicale. Soirées pratiques. Préparation d'un gala de fin d'année dans une ambiance conviviale (non obligatoire mais c'est un plus). Sortie prévue en mai/juin. Les animateurs et les administrateurs sont bénévoles ce qui permet de garder des tarifs attractifs. **En participant assidument à la vie de l'association (cours et manifestations) vous les soutiendrez.**



❖ **Par mesure de sécurité, les parents devront amener et reprendre leurs enfants à l'intérieur de la salle.**

- ❖ Pour garder la salle propre et pour un meilleur confort, les enfants devront **obligatoirement** se chauffer de ballerines à chaque cours, les adultes changeront de chaussures par temps humide.
- ❖ Quand la salle sera utilisée ou louée par la commune ou réquisitionnée par le département, le cours sera annulé. Le préavis ne dépend pas de nous, mais bien entendu nous ferons notre possible pour pré-alerter et reporter les cours.
- ❖ Comme l'an dernier nous vous proposerons des soirées où vous pourrez mettre en pratique vos cours tout en apprenant à connaître les autres adhérents dans une ambiance chaleureuse. Vous serez informés ultérieurement des dates retenues et comptons sur votre présence.

POUR LES COMPETITEURS :

- Les responsables techniques artistiques, sont Anthony et Stéphanie SALERNO.
- Le responsable de l'organisation des déplacements et de la discipline interne (règlement intérieur) est : Bruno SALERNO.
- Le financement des compétitions sera pris en charge en partie par l'Association en fonction de la somme obtenue auprès des sponsors, donateurs et lors des démonstrations. Mais, en contrepartie, les compétiteurs doivent participer activement aux démonstrations et aux diverses manifestations organisées par l'association (soirées de spectacle, repas dansant, gala, vente de tickets de tombola...)
- Il vous sera remis en début de saison un dossier à compléter impérativement. Certificat médical obligatoire pour les compétiteurs (validité 2 ans).

Pour contacter la Présidente : Corinne SALERNO, corinne.salerno1@orange.fr tél. 06.75.70.92.19

Les membres du bureau



Vous souhaitez une bonne saison !

Bulletin d'inscription année 2022 – 2023

Adhérent(e) : <input type="checkbox"/> adulte, <input type="checkbox"/> adolescent, <input type="checkbox"/> enfant, <input type="checkbox"/> baby, <input type="checkbox"/> couple, <input type="checkbox"/> Pré-compétiteur, <input type="checkbox"/> compétiteur,				
NOM : PRENOM : Né(e) le : / /				
Adresse				
N° de tel : E-mail.....				
Pour les enfants, précisez le nom des parents : NOM : PRENOM :				
Pour les couples, conjoint participant aux cours :				
NOM : PRENOM Né(e) le : / /				
Pour les autres enfants participant aux cours :				
NOM : PRENOM : Né(e) le : / /				
NOM : PRENOM : Né(e) le : / /				
NOM : PRENOM : Né(e) le : / /				
<table border="1"><tr><td>TOTAL PAYE :</td></tr><tr><td>Chèque / espèces</td></tr><tr><td>Date :</td></tr></table>		TOTAL PAYE :	Chèque / espèces	Date :
TOTAL PAYE :				
Chèque / espèces				
Date :				